



Chapitre 6: Environnement

6.3 Zones Ripariennes Tampons

Les zones ripariennes tampons protègent les écosystèmes aquatiques naturels

- Aident à contrôler l'érosion des sols
- Réduisent les risques d'inondation
- Leurs systèmes racinaires servent de filtre naturel et gardent l'eau propre
- Préviennent la dérive des produits chimiques agricoles vers les plans d'eau
- Fournissent un habitat pour la faune
- Aident à réguler la température bénéfique pour la faune aquatique

Sans zones ripariennes tampons, le sol au bord d'un ruisseau ou d'une rivière peut s'éroder et s'effondrer dans les plans d'eau. Les pesticides appliqués aux cultures peuvent dériver dans l'eau et la contaminer.



6.3 Zones Ripariennes Tampons

N°	Exigences spéciales	Certification de groupe			Certific. indiv.
		Petites exp. agricoles	Grandes exp. agricoles	Direction du groupe	Petites/Grandes
6.3.1	Les exploitations agricoles maintiennent les zones ripariennes tampons existantes adjacentes aux <u>écosystèmes aquatiques</u> .	✓	✓		✓
6.3.2	Les producteurs maintiennent les dispositifs de sécurité supplémentaires suivants pour la protection de l'eau potable dans le cas où l'exploitation agricole est située à moins de 50 m d'une rivière, d'un lac ou d'une autre étendue d'eau qui est fréquemment utilisée comme source principale d'eau de boisson. <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir ou établir une zone riparienne tampon qui a une largeur d'au moins 10 mètres • Ajouter une zone extérieure supplémentaire de 20m de non-application (total 30m) où aucun pesticide ni engrais n'est utilisé • Ajouter une zone supplémentaire de 20m (entre 30 et 50m de l'étendue d'eau) dans laquelle les pesticides sont appliqués uniquement via une application ciblée, mécanique ou manuelle 	✓	✓		✓
N°	Exigence d'amélioration continue				
6.3.3	Les écosystèmes aquatiques sont entourés de zones ripariennes tampons possédant les paramètres de largeur de zones ripariennes tampons suivants : <ul style="list-style-type: none"> • 5 m de largeur horizontale le long des deux côtés des cours d'eau mesurant entre 1 et 5 m de large. • Pour les exploitations agricoles < 2 ha, la largeur de la zone riparienne tampon peut être réduite à 2 m sur les deux côtés • 8 m de largeur horizontale le long des deux côtés des cours d'eau mesurant entre 5 et 10 m de large, et autour des sources d'eau, des zones humides et des autres étendues d'eau • 15 m de largeur horizontale le long des deux côtés des rivières mesurant plus de 10 mètres de large Aucune zone de non-application supplémentaire n'est requise le long des zones ripariennes tampons totalement établies.	✓	✓		✓

Lisez les exigences et leur applicabilité avant de passer à la page suivante

6.3.1

Les exploitations maintiennent les zones ripariennes tampons existantes à côté des écosystèmes aquatiques

Les zones ripariennes tampons sont des zones de **végétation permanente à côté des écosystèmes aquatiques**. Ce sont des zones où **les cultures et le bétail ne sont pas présents**.

Les écosystèmes aquatiques comprennent des plans d'eau courants et stagnants, tels que :

- Ruisseaux (également saisonniers)
- Rivières
- Étangs et lagunes
- Lacs
- Zones humides

Les étangs artificiels ou d'irrigation et les lagunes de traitement des eaux ne sont pas des écosystèmes aquatiques à moins qu'ils ne soient colonisés par des espèces menacées, et/ou développés pour fournir un habitat à la faune.



6.3.1

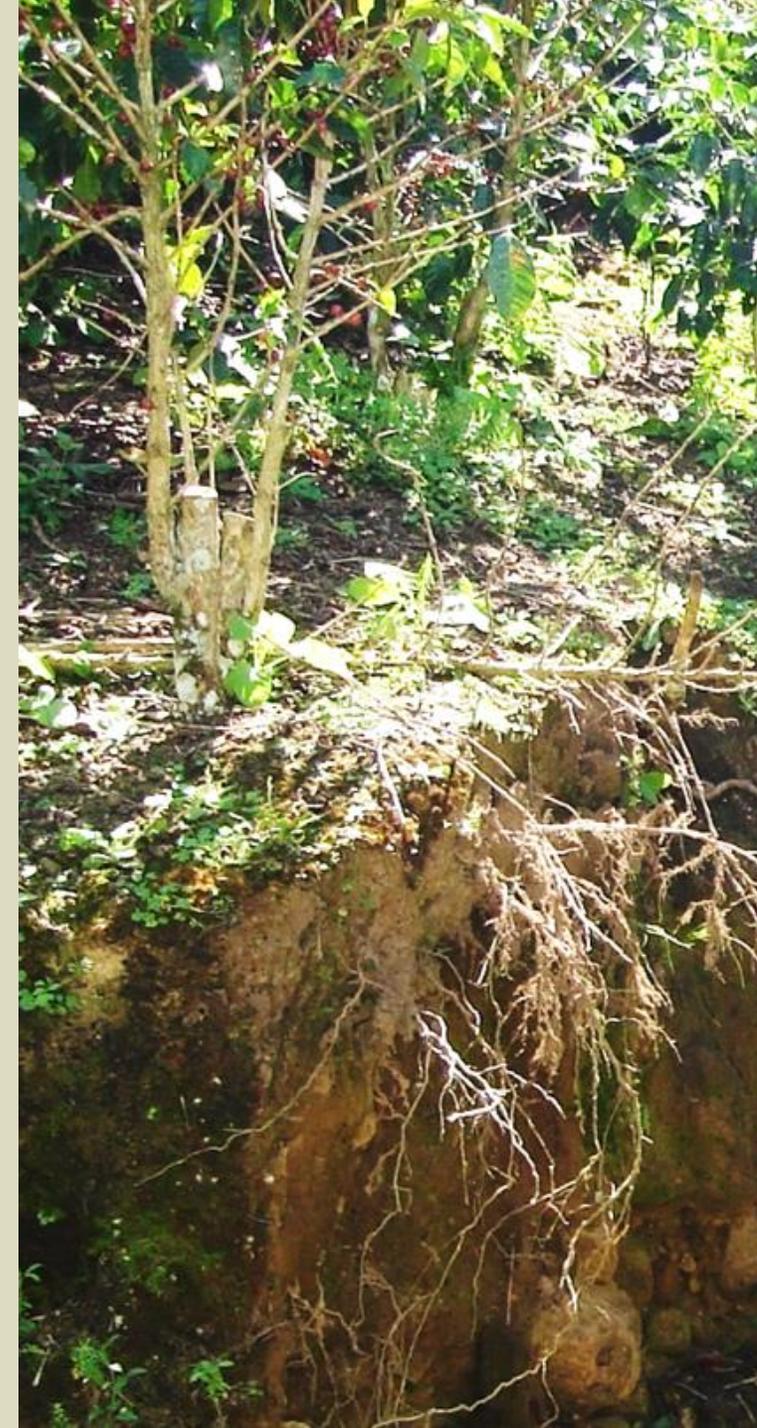
Les zones ripariennes tampons peuvent être de la végétation d'origine ou plantée

S'il y a déjà de la végétation naturelle à côté ou autour d'un plan d'eau ou d'un marais, **vous ne devriez pas convertir cette zone en zone de culture.**

Vous devriez la garder sous végétation naturelle.

Si vous devez établir une zone riparienne tampon, vous pouvez planter de la végétation à côté du ruisseau. Celles-ci ne devraient pas être **des cultures, car elles ne devraient pas être plantées juste à côté des ruisseaux ou des rivières.**

De même, **les vaches ne devraient pas paître** dans le pâturage qui est planté **juste à côté d'une rivière.**



Etude de cas

Examinons les zones ripariennes tampons plus en détail avec un exemple.
Considérons ces deux plans d'eau :



Un petit **ruisseau** qui est **sec pendant la majeure partie de l'année** et ne coule que pendant la saison des pluies pendant **trois mois**.



Un **étang d'irrigation** créé artificiellement qui s'est retrouvé habité par une espèce de **loutre** qui est **menacée**.

?

Sont-ils des exemples d'écosystèmes aquatiques ?

Réfléchissez à la réponse avant de passer à la page suivante

Etude de cas - Solution

La réponse est "Oui", ce sont des écosystèmes aquatiques et nécessitent des zones ripariennes tampons

- **Ruisseau saisonnier** : Selon le glossaire de Rainforest Alliance, un ruisseau saisonnier est considéré comme un écosystème aquatique s'il coule en continu pendant au moins deux mois dans la plupart des années.
- **Étang d'irrigation** : Bien que l'**étang** ait été créé artificiellement pour l'irrigation, il a été colonisé par une **espèce menacée**. Par conséquent, il est maintenant considéré comme un écosystème aquatique dont l'habitat de l'espèce doit être protégé.



6.3.2

Des mesures supplémentaires pour la protection de l'eau potable



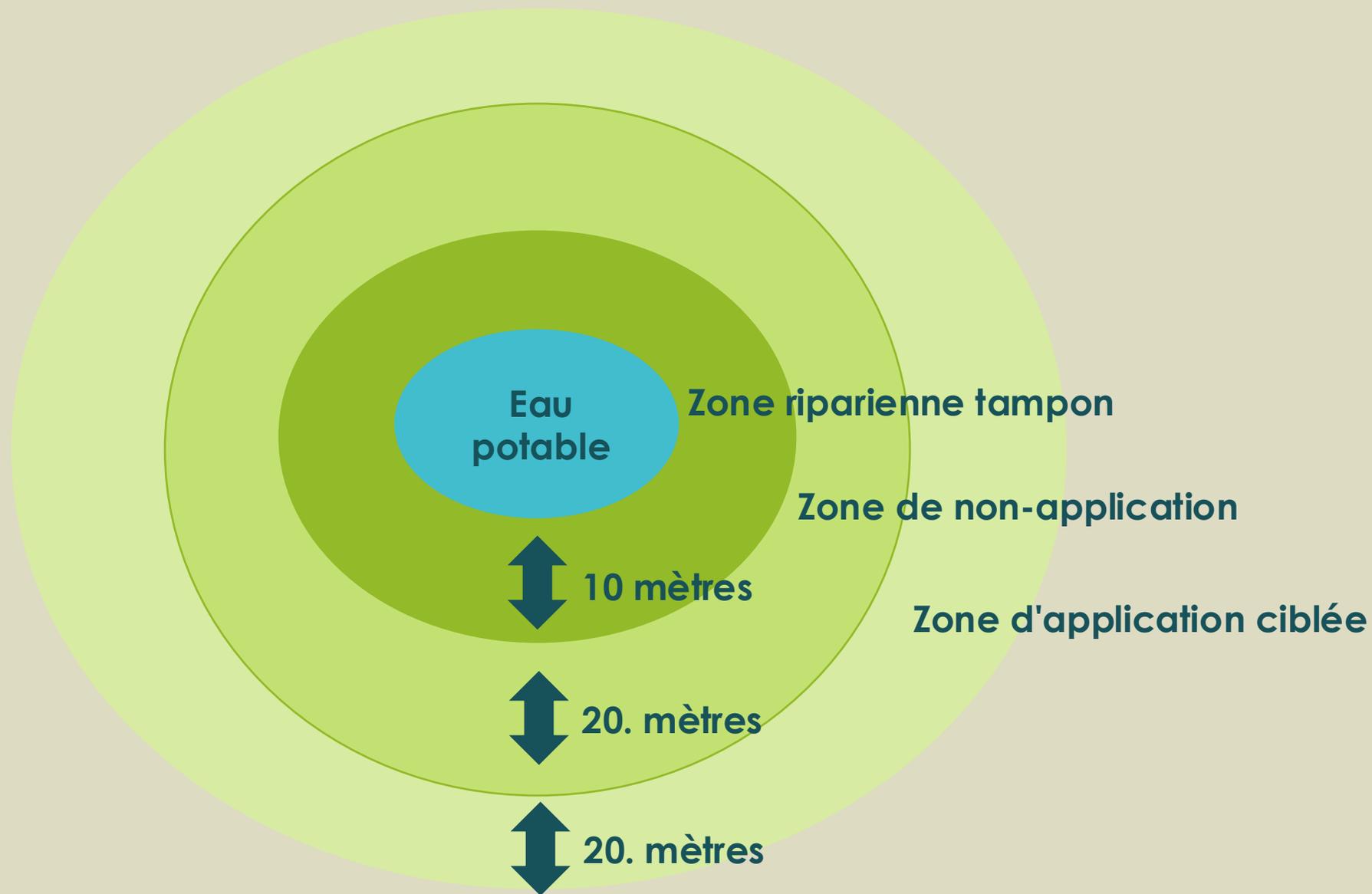
La grande ferme de James est située à moins de **50 mètres d'un plan d'eau** qui est souvent utilisé comme principale source de **eau potable**.

Par conséquent, il doit prendre des précautions supplémentaires pour protéger la source d'eau de la contamination.

James doit :

- Maintenir ou établir une zone riparienne tampon d'une largeur de **au moins 10 mètres** le long de la source d'eau
- Ajouter une zone extérieure supplémentaire de **20 mètres sans application** (total de 30m) où aucun pesticide ou engrais n'est utilisé
- Ajouter une zone supplémentaire de **20 mètres** (de 30 à 50 mètres du plan d'eau), dans laquelle les pesticides ne sont appliqués que par des méthodes mécaniques, assistées à la main ou par **application ciblée**.

Des mesures supplémentaires pour la protection de l'eau potable



6.3.3

Les écosystèmes aquatiques sont entourés de zones ripariennes tampons dont les paramètres de largeur sont les suivants

Les agriculteurs plantent activement des **arbres indigènes et des plantes indigènes** des deux côtés des ruisseaux ou des rivières pour établir ou restaurer des zones ripariennes tampons.

Si des cultures ont été plantées près des plans d'eau, elles devront être déracinées pour établir des zones ripariennes tampons.



6.3.3

Paramètres de largeur des zones ripariennes tampons

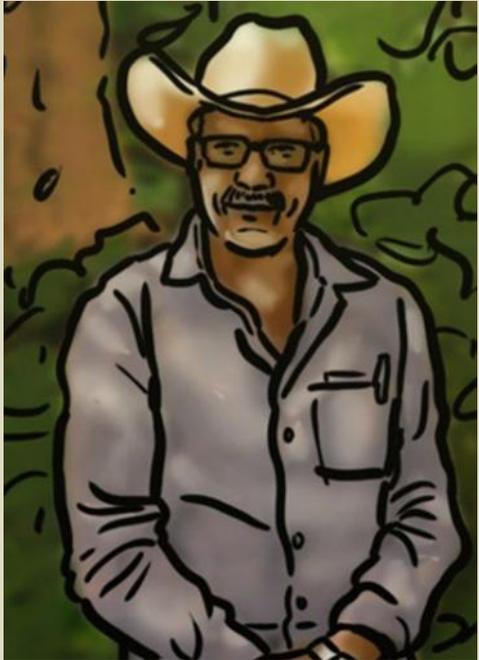
- Si un **ruisseau** mesure entre **1-5 mètres de large**, ses zones ripariennes tampons devraient avoir au moins **5 mètres de large** de chaque côté du ruisseau.
- Pour les fermes de moins de 2 hectares, la largeur de la zone tampon peut être réduite à **2 mètres** de chaque côté.
- Lorsqu'un **fleuve** mesure entre **5-10 mètres** de large, ses zones ripariennes tampons devraient avoir au moins **8 mètres de large** de chaque côté du fleuve.
- Pour les **sources d'eau, les zones humides** et d'autres **plans d'eau stagnante**, les zones ripariennes tampons devraient également avoir au moins **8 mètres de large**.
- Lorsqu'un fleuve est plus large que **10 mètres**, ses zones ripariennes tampons devraient avoir au moins **15 mètres de large**.



Une fois que les zones ripariennes tampons sont entièrement établies, il n'est pas nécessaire d'établir des zones sans application en plus de celles-ci.

Etude de cas

Testons votre compréhension en examinant un exemple de cas.



La grande ferme de café de James est située à côté d'une **rivière de 8 mètres de large**.

Pour établir une zone riparienne tampon, James a enlevé les plants de café qui étaient plantés à côté de la rivière. Il a gardé une distance de **10 mètres** entre les cultures et les bords de **chaque côté de la rivière**.

?

James respecte-t-il les paramètres de largeur de la zone riparienne tampon ?

Réfléchissez à la réponse avant de passer à la page suivante

Etude de cas - Solution

La réponse est "**Oui**", **James respecte l'exigence de largeur des paramètres.**

Puisque la largeur de la rivière est entre **5 et 10 mètres**, la largeur requise des zones ripariennes tampons est de **8 mètres** selon 6.3.3.

James a établi des zones ripariennes tampons de 10 mètres, respectant ainsi les paramètres.





**RAINFOREST
ALLIANCE**

rainforest-alliance.org